

Procédure d'utilisation de la marque de certification BCS

1. INTRODUCTION	2
1.1. Projet d'entreprise	2
1.2. Modification de culture	2
1.3. Atout commercial	2
2. CERTIFICATS ET MARQUES DE CERTIFICATION	2
2.1. Emission et validité des certificats	2
2.2. Gestion des certificat	3
2.3. Etablissement du certificat BCS	3
2.4. Etablissement du certificat BCS accrédité COFRAC	3
2.5. Emission et validité de la marque de certification	3
3. UTILISATION DES MARQUES DE CERTIFICATION	4
3.1. Comment utiliser la marque de certification ?	4
3.2. Sur quels supports utiliser la marque de certification ?	5
3.3. Utilisation non-conforme	6
3.4. Marque de certification	6
3.5. Communiqué de presse	6
4. EXIGENCES A RESPECTER PAR LES CLIENTS	6
5. SUSPENSION, RETRAIT OU ANNULATION	7
6. ANNEXE 1	8

1. INTRODUCTION

1.1. Projet d'entreprise

Etre certifié, c'est l'aboutissement d'un travail important pour l'ensemble de l'entreprise.

Il est parfois **important de communiquer** sur cette réussite qui correspond à l'aboutissement d'un véritable projet de l'ensemble du personnel.

1.2. Modification de culture

Etre certifié, c'est s'engager à appliquer au quotidien le système de management de la qualité. Bien que l'essentiel du travail ait déjà été réalisé, il faut continuer sans relâche à fonctionner selon les principes et les méthodes décrits dans la documentation qualité.

Il est parfois **important de communiquer** sur cette certification qui engage l'entreprise dans une démarche de progrès.

1.3. Atout commercial

Etre certifié, c'est la reconnaissance de la maîtrise de la qualité dans l'entreprise par la mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement tournée vers une démarche de progrès. Elle est souvent requise pour la participation à certains appels d'offres et elle est de plus en plus souvent perçue comme un avantage concurrentiel.

Il est parfois **important de communiquer** sur la certification car elle correspond à la reconnaissance du système de management de la qualité et est un véritable outil de communication commercial.

2. CERTIFICATS ET MARQUES DE CERTIFICATION

Lorsque **BCS** délivre une certification, l'entreprise reçoit son certificat ainsi que les marques de certification correspondantes.

L'entreprise peut promouvoir sa certification tant dans le cadre de communications internes que lors d'actions de communication externes tournées vers des tiers extérieurs à l'entreprise.

Les Certificats et les marques de Certification restent la propriété de **BCS**.

2.1. Emission et validité des certificats

Les Certificats sont émis suivant les modalités décrites dans l'offre commerciale de BCS. Ce contrat passé entre vous et BCS définit le

déroulement de la certification et précise notamment les dispositions prévues pour la délivrance et le maintien du certificat.

Le certificat peut être agrandi ou réduit et diffusé à la convenance de l'entreprise, sous réserve que l'ensemble des inscriptions reste lisible.

2.2. Gestion des certificat

Le numéro de certificat est donné pour 3 ans.

Le numéro de certificat est la date du comité de certification, complété par un numéro d'ordre ex : CO12 C=Certificat 012 le douzième émis chez BCS. Si au cours des 3 ans, il y a une modification en plus ou en moins du périmètre de certification ou changement d'adresse ou nom commercial de l'entité certifiée, un nouveau certificat est remis avec le même numéro mais indicé d'une lettre A, B, C etc.

2.3. Etablissement du certificat BCS

Le certificat est émis pour une période de 3 ans.

On trouve sur ce certificat :

- Le nom de l'entité certifiée,
- L'adresse du site certifié (une annexe peut être créée s'il y a plusieurs sites certifiées = voir modèle dans le système qualité),
- La norme utilisée,
- Le périmètre certifié,
- La date de certification originale = Comité technique,
- La date d'expiration du certificat (La date de certification originale + 3ans),
- Numéro de certificat (voir gestion ci-dessus),
- Date d'émission,
- Le nom du représentant de l'entreprise,
- Le nom du dirigeant de BCS : Frédéric SPECIALE,
- L'adresse postale de BCS, son numéro de téléphone, le site Web où toute demande pourra être faite.

2.4. Etablissement du certificat BCS accrédité COFRAC

BCS utilisera le logo COFRAC sur ces certificats et papier à en-tête.

Deux exemples sont en annexe de cette procédure.

2.5. Emission et validité de la marque de certification

La marque de certification est délivrée en même temps que le certificat (envoi de cette procédure).

3. UTILISATION DES MARQUES DE CERTIFICATION

L'entreprise certifiée a la possibilité de communiquer sur sa certification tant dans le cadre de communications internes destinées à son personnel que dans le cadre de communications externes tournées vers ses clients. La marque de certification **BCS** répond à ces différents objectifs.

Elle est composée des deux identifications suivantes :

- 1 - le logo **BCS** correspondant au logo de l'organisme certificateur
- 2 - la mention correspondant au référentiel (ISO 9001,...)

Exemple de marque de certification remise avec des certificats ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001



3.1. Comment utiliser la marque de certification ?

La marque de certification doit être reproduite intégralement et les proportions ne devront être modifiées d'aucune manière.

Pour sa reproduction, l'entreprise est libre de choisir, dans la limite du raisonnable, la grandeur qui lui convient, pourvu que ses détails restent parfaitement lisibles.

L'entreprise peut reproduire le logo **BCS** avec ses couleurs originales sur demande des supports.

Les logos sont disponibles auprès de **BCS** au 04 72 30 42 28.

L'entreprise peut utiliser ses propres couleurs sur le logo BCS, après avoir fait valider le projet final auprès de BCS.

LA MARQUE DE CERTIFICATION À VOS COULEURS

Seuls les éléments orange sont modifiables. Ceux-ci ne peuvent être remplacés que par une seule couleur.
Le gris de "BCS" n'est pas remplaçable par une autre couleur.



3.2. Sur quels supports utiliser la marque de certification ?

Les entreprises certifiées par **BCS** pourront promouvoir leur certification en utilisant la marque de certification sur tout support permettant à l'entreprise de communiquer sur sa certification.

A titre d'exemple elle peut être mise, dans le cadre d'une action de communication, sur des affiches ou des panneaux d'information ainsi que sur des journaux d'entreprise, des courriers, des documentations techniques ou commerciales et des objets publicitaires.

Elle peut aussi être mise sur des annonces publicitaires, du papier en-tête, des véhicules de transport, des voitures de service,

Pour les laboratoires faisant l'objet d'une certification de système qualité la marque de certification ne doit pas figurer sur les rapports d'essais ni sur les certificats d'étalonnage ou de contrôle dans la mesure où des rapports de ce type sont considérés.

Lorsque la certification correspond à un périmètre restreint par rapport à l'ensemble des activités de l'entreprise, ou que seuls certains sites sont certifiés sur l'ensemble des sites existants, l'entreprise doit communiquer sur sa certification en précisant clairement le périmètre effectivement couvert.

3.3. Utilisation non-conforme

Lors des audits de suivis, l'auditeur est chargé de vérifier la bonne utilisation de la marque de certification BCS. En cas de constat d'écart, l'auditeur peut émettre une fiche de non conformité ou d'écart que l'entreprise devra corriger.

3.4. Marque de certification

La marque de certification définie ci-dessus ne doit pas figurer sur des produits, des emballages ou des suremballages, ni être utilisée d'une autre manière qui pourrait amener l'acheteur ou l'acheteur potentiel à croire que c'est le produit qui est certifié par **BCS**.

Si l'entreprise souhaite communiquer sur le produit elle doit utiliser une mention du type « Produit fabriqué par (nom de l'entreprise) dont le système qualité a été certifié ISO 9001 par **BCS** ».

3.5. Communiqué de presse

L'annexe 1 donne un exemple de communiqué de presse pour promouvoir la certification de l'entreprise. Cet exemple est donné à titre indicatif afin de faciliter la réalisation de votre propre communiqué.

4. Exigences à respecter par les clients

Tout client doit :

- se conforme aux exigences de l'organisme de certification lorsqu'il fait référence au statut de la certification dans ses moyens de communication, tels que Internet, brochures ou publicité et autres documents,
- ne fait ou ne permet de faire aucune déclaration trompeuse concernant sa certification,
- n'utilise ou ne permet d'utiliser de manière abusive aucun document de certification, dans sa totalité ou en partie,
- cesse, en cas de suspension ou de retrait de sa certification, toute publicité qui se réfère à un statut de certifié, comme exigé par BCS dans le processus de retrait,
- modifie tout objet de publicité en cas de réduction du périmètre de la certification,
- ne laisse pas utiliser la référence à la certification de son système de management pour laisser supposer qu'un produit (y compris les services) ou un processus est approuvé par BCS certification,

- ne sous-entend pas que la certification s'applique à des activités non couvertes par le périmètre de la certification, et
- n'utilise pas sa certification de façon qui puisse nuire à la réputation de BCS certification et/ou du système de certification et compromette la confiance que lui accorde le public.

5. SUSPENSION, RETRAIT OU ANNULATION

La Suspension, le Retrait et l'Annulation des Certificats et des Logos sont traités dans la Procédure Pro_Retrait_BCS de **BCS**.

6. Annexe 1

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Société XXX (*nom de la société*) vient d'obtenir la **certification ISO** délivrée par **BCS** pour son site de **XXX** (*nom du site*) réalisant des activités de (*Activités décrites dans le périmètre de certification*).

Faire une description de l'historique de l'entreprise et de ses particularités techniques et commerciales.

Ce certificat est la reconnaissance de la maturité et de l'efficacité de son système de management de la qualité. Il illustre sa volonté d'évoluer dans une démarche de progrès et de mieux répondre aux attentes de ses clients.

Le (*date*)